Rachat du magazine Le Nouvel Observateur par MM. Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse

Publié le 05 juin 2014

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat du magazine Le Nouvel Observateur par MM. Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse qui détiennent déjà le groupe Le Monde.

L'Autorité de la concurrence vient de rendre une décision par laquelle elle autorise la prise de contrôle par MM. Pierre Bergé, Xavier Niel et Matthieu Pigasse, via leur structure commune Le Monde Libre, du Nouvel Observateur.

Les marchés concernés par l'opération sont les marchés de la presse, en particulier de la presse magazine d'information générale. Les parties à l'opération sont les suivantes :

- Le Nouvel Observateur du Monde, éditeur du magazine Le Nouvel Observateur et des sites Internet associés ;

- Le Monde Libre, propriétaire du groupe Le Monde qui publie, outre le quotidien Le Monde et ses suppléments, plusieurs magazines (Télérama, Courrier International, Le Monde Diplomatique, La Vie etc.) et qui exploite les sites Internet associés à ces titres de presse ;

- Matthieu Pigasse détient par ailleurs la société Les Éditions Indépendantes laquelle édite le magazine Les Inrockuptibles et le site associé.

L'Autorité a considéré que l'opération n'était pas susceptible de porter atteinte à la concurrence dans la mesure où les parts de marché cumulées des parties restent limitées sur tous les marchés de la presse magazine. Le nouvel

ensemble continuera en outre de faire face à des concurrents importants, tel que L'Express-Roularta, Le Point, Le Figaro, Lagardère Active, Prima Media ou encore Marianne.

DÉCISION 14-DCC-76 DU 5 JUIN 2014

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Le Nouvel Observateur du Monde par la société Le Monde Libre

consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail